

**Cabinet
CAB**
N° 21-22-065
Affaire suivie par :
Bruno Dupont
Tél : 04 72 80 67 10
Mél : ce.ia69-cab@ac-lyon.fr

21, Rue Jaboulay
69309 Lyon Cedex 07

Lyon, le 5 janvier 2022

L'inspecteur d'académie – directeur académique

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'Éducation nationale,

Mesdames et messieurs les directeurs d'école

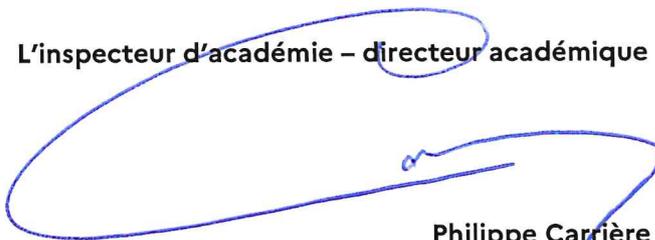
Objet : Erratum tests J+2 et J+4

Je souhaite vous préciser le contenu du message qui vous est parvenu ce matin concernant le protocole sanitaire et la réalisation des autotests à J+2 et J+4.

Il est entendu que le protocole doit être strictement respecté. En l'absence d'auto-tests disponibles en pharmacie, les élèves ne seront admis à revenir en classe à J+2 et J+4 qu'avec un résultat négatif issu d'un test antigénique ou un test PCR.

A défaut le retour en classe n'est pas possible.

L'inspecteur d'académie – directeur académique



Philippe Carrière